

République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

6 OCTOBRE 2025

OBJET :

CADRE DE VIE

CONSTITUTION D'UNE
SERVITUDE DE
PASSAGE AU PROFIT
DES CONSORTS BUTEZ
DANS LE CADRE DE
L'ACQUISITION DE LA
PARCELLE CN N°157

AUTORISATION

2025-10-15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 06 octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Electoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, MILLIEN Sophie, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BOUCHEL Céline, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MAGNIER Renée	(Pouvoir CARBONNER Thérèse)
GEISLER Maryse	(Pouvoir MERCIER Sabrina)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir NOËL Corinne)
FUZELLIER Patrick	(Pouvoir LEFEBVRE Raymond)
VAUTIER Monique	(Pouvoir LOUCHEZ Laurence)
HUGOT Léa	(Pouvoir Evelyne FIOLET)
DEROI Alexandre	(Pouvoir PILLE Robert)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir BOUCHEL William)

Était absent :

PERON Laurent



Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 16 décembre 2024, le conseil municipal a approuvé l'acquisition amiable par la commune d'une parcelle d'environ 5 000 m², cadastrée section CN n°157, en vue de l'aménagement d'un parking à proximité du stade du Fort Vert, avenue de Verdun.

Considérant qu'il y a lieu, dans le cadre de cette vente, de constituer une servitude conventionnelle de passage au profit des consorts BUTEZ, permettant l'accès aux fonds situés en arrière pour le besoin de leurs activités agricoles, ladite servitude grevant une partie du terrain cédé.

Considérant que cette servitude ne remet pas en cause l'intérêt de l'opération d'aménagement du parking, qu'elle est consentie sur une bande d'une largeur de 5 mètres et qu'elle est précisée dans le projet d'acte en cours de finalisation.

Vu le plan annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré,

**Monsieur Philippe BUTEZ ne prenant pas part au vote,
LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

APPROUVE la constitution d'une servitude de passage au profit des consorts BUTEZ sur une partie du terrain à acquérir.

AUTORISE Madame le Maire à intégrer cette disposition dans le projet d'acte définitif, à signer l'acte authentique de vente et tous documents afférents à cette servitude et à l'acquisition.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

